

Nord vaudois - Broye

Le plus vieux projet éolien vaudois de retour

Sainte-Croix
Ce parc de six éoliennes, revu et corrigé, est de nouveau proposé par le Canton et le promoteur

Pionnier des projets éoliens vaudois, le parc de Sainte-Croix revient sur le devant de la scène. Cet ensemble de sept éoliennes prévu sur l'alpage de la Gittaz et du Mont-des-Cerfs avait été le premier à être jugé par le Tribunal cantonal. C'était en mars 2015, après recours des opposants, dont deux des griefs avaient été validés: l'impact des hélices sur l'avifaune et leur bruit.

Aujourd'hui, le permis de construire des éoliennes de 98 m de haut (au moyeu) est de nouveau mis à l'enquête. Il est accompagné du plan d'affectation cantonal, dont seulement les compléments sont soumis à d'éventuels recours. Chaque point litigieux a fait l'objet de compléments d'études et de nouvelles propositions de la part du promoteur, Romande Energie. C'est donc un dossier revu et corrigé qui fait son retour, avec, à en croire les porteurs du projet, tout ce qu'il faut pour aller de l'avant.

Sur le bruit, le tribunal avait demandé que les émissions et leur réduction soient étudiées éolienne par éolienne. Romande Energie revient avec des éoliennes «de dernière génération», ce qui comprend des pâles avec des lignes de fuite dotées de peignes. La réduction de bruit doit atteindre 2 décibels.

Par rapport aux volatiles, Romande Energie propose plusieurs mesures qui concernent aussi bien les oiseaux migrateurs que nicheurs. Un rapport de la Station ornithologique suisse de Sem-pach pointait en effet du doigt une zone de conflits à «risques élevés». Le nouveau plan du site prévoit un arrêt des éoliennes durant les pics migratoires de l'automne et du printemps, ainsi que des mesures visant à favoriser la bécasse des bois et le grand tétard. Les pylônes électriques existants doivent en outre être isolés dans le secteur, afin d'épar-



gner les hiboux grands ducs. «Romande Energie a engagé de très gros moyens, et a utilisé des radars pour fournir une très bonne documentation», estime Cornelis Neet, directeur général de l'Environnement. Antérieur à la plupart des projets actuels, le dossier de Sainte-Croix n'aurait désormais plus de lacunes. Reste qu'en étant le plus avancé il risque de nouveau de faire école sur la suite de la procédure.

De quoi satisfaire les opposants? En tout cas pas les irréductibles. «On décidera si on fait opposition jeudi, table Alain Bonnevaux, architecte à Sainte-Croix. Mais la question de la distance avec les êtres humains n'a jamais été abordée. On est à 350 mètres des premières maisons!» Quoi qu'il en soit, il promet d'aller jusqu'au Tribunal fédéral.

Pionnier et vétéran du genre, le projet éolien de Sainte-Croix peut toutefois progresser très vite. En théorie. Il bénéficie d'un premier jugement très complet qui condamne déjà les opposants à une singulière originalité. S'agissant d'un plan d'affectation cantonal, il est également à l'abri de tout référendum local.

S'y ajoute la détermination, récemment renforcée, du Canton: «La Confédération nous demande une production éolienne de 1100 à 1500 GWh par an, poursuit Cornelis Neet. Les 19 parcs actuellement retenus peuvent en fournir 1116. Pour atteindre cette cible, chaque parc compte.» **E.L.B.**

Jeunes foyards abattus sauvagement à Payerne

Vandalisme
Au moins huit arbres d'une douzaine d'années ont été coupés dans le bois de la Petite-Râpe. Visiblement pour entraver un chemin

La coupe est nette, mais ce n'est pas celle d'un professionnel. Depuis plusieurs jours, les troncs de huit jeunes hêtres (foyards) se vident de leur sève après avoir



Huit jeunes hêtres ont été coupés par des inconnus, à Payerne, pas loin de la piste finlandaise. DR

été coupés par des inconnus. Les arbres bordaient un chemin à la Petite-Râpe à Payerne, pas très loin de la piste finlandaise. «Ils ont été sciés de façon à barrer le chemin en tombant», constate un forestier. Cet acte de vandalisme reste inexpliqué. La forêt appartient à la commune de Payerne. «La suite à donner à cette affaire sera discutée en Municipalité», indique André Jomini, municipal de police. **C.A.**

La Côte

La vitrine du Conseil régional jette un froid

Nyon
La volonté de l'instance du district d'installer ses bureaux dans un magasin du chef-lieu fâche certains élus

Madeleine Schürch

A Nyon, l'idée de voir le Conseil régional installer ses bureaux dans un magasin de la Grand-Rue crée un malaise. Dans un centre-ville qui souffre depuis des années des vitrines froides (soit des régies ou assurances remplaçant des petits commerces), on s'est étonné jusqu'au Conseil communal du mauvais signal donné par l'instance politique régionale. Lundi, l'UDC Sacha Soldini, en rappelant que, lors de la dernière campagne électorale, tous les partis avaient milité pour redynamiser le commerce local, a interpellé le syndic Daniel Rossellat, afin qu'il encourage le Conseil régional à renoncer à louer cette arcade commerciale.

Or ce dernier est emprunté. En tant que syndic, Daniel Rossellat regrette la disparition du dernier magasin d'instruments de musique de la ville, suite au départ à la retraite de son gérant, comme la perspective d'une

nouvelle vitrine froide. Mais, en tant que vice-président du Conseil régional, il s'est avoué satisfait que ce dernier ait enfin trouvé des locaux pour rester dans le chef-lieu.

Car il est à l'étroit dans ses bureaux de la rue du Marché. Son personnel ayant passé à treize personnes, il a dû délocaliser six employés au vieux collège, où la ville met à disposition d'anciennes salles de l'Ecole professionnelle et commerciale. «Mais ce n'est qu'une solution provisoire, la Commune devant les récupérer pour y mettre des classes durant la rénovation de ses écoles. Nous cherchons des locaux depuis 2013 pour regrouper nos forces et accueillir les multiples séances qui s'y tiennent», rappelle son secrétaire général Patrick Freudiger.

Certes, d'autres options se

présentaient à son comité directeur. Louer les futurs bureaux qui seront construits vers l'Usine à Gaz, mais le chantier est retardé et les locaux ne seront pas disponibles avant fin 2018. Même topo pour l'unité d'accueil pour écoliers logée sur le même palier que le Conseil régional, qui ne déménagera pas avant deux ans à la Maison Gubler.

Une occasion à saisir

«Entre-temps, la propriétaire du magasin de la Grand-Rue, la Fondation Boldrini, nous a approchés», explique Patrick Freudiger. Une occasion que le Conseil régional, qui louera le rez-de-chaussée et le premier étage, n'a pas voulu laisser échapper. Car le lieu est central, assez grand pour regrouper le personnel et lui donner une meilleure visibilité. Enfin, son loyer, payé par les

collectivités publiques, sera bien moins cher que ceux des surfaces administratives existantes ou à venir à l'Usine à Gaz.

D'aucuns regretteront que l'une des rares vitrines de la Grand-Rue susceptible d'avoir du passage grâce à sa proximité avec la rue de la Gare devienne froide. Que Nyon, qui se plaint depuis des années de ce phénomène, n'ait pas réussi à l'envoyer. A la droite, qui souhaitait que la Ville imite Genève en se dotant d'un règlement affectant les rez-de-chaussée aux commerces et restaurants, la gauche a répondu par son projet de longue haleine «Cœur de ville», visant à faire construire elle-même des arcades et une nouvelle boucle d'adresses. En attendant, les carottes sont cuites pour le magasin de la Grand-Rue: le bail est signé demain.

Nyon n'aura pas sa monnaie locale

● Un autre moyen de dynamiser l'économie et le commerce local était proposé par le groupe des Verts. Il s'agissait de mettre en circulation une monnaie locale à Nyon, comme cela s'est déjà fait ailleurs avec succès. Consultée, la Société industrielle et commerciale (SIC), comme les associations

ou producteurs faisant de la vente directe, y était plutôt favorable. Mais le principe n'a pas franchi le seuil du Conseil communal. Lundi, la commission chargée de rapporter sur ce postulat d'Yvan Rytz proposait pourtant de l'étudier, pour autant que le projet soit soumis à une large consultation, qu'il ne repose

pas que sur les autorités mais soit piloté par une association représentative des commerçants et autres intéressés. Or la majorité de droite a balayé la proposition sans débat ni états d'âme par 35 non contre 33 oui et 5 abstentions. Une déception de plus pour les Verts en cette fin de législature.

La gauche dénonce l'arrogance de la droite

Nyon
Calcullette en main, les partis s'affrontent pour la répartition des forces au sein des commissions du Conseil communal

Les socialistes et les Verts nyonnais sont très remontés. Leur appel à une représentation équitable entre la gauche et la droite au sein des futures commissions de gestion et des finances, qui seront élues lors de la cérémonie d'assermentation des autorités le 20 juin prochain, n'a pas été entendu. A leurs yeux, le centre droit, qui a encore gagné du terrain au Conseil communal et obtenu la majorité à l'Exécutif, fait preuve d'arrogance en imposant une répartition qui ne respecterait pas l'équilibre des forces de la future assemblée.

Lundi, le Vert Pierre Wahlen est monté au créneau, dénonçant une situation de blocage. Alors que le centre droit détient 59% des sièges du Conseil communal, il veut s'attribuer 61,54% des sièges des commissions, qui passeraient toutes deux à 13 membres au lieu de quinze pour la COGES actuelle, et de onze pour la COFIN actuelle. Soit 8 sièges contre cinq à la gauche, un siège étant réattribué à l'UDC, un autre au Parti indépendant nyonnais.

«Nous avons fait une contre-proposition à 12 membres, qui aurait permis de rééquilibrer les forces, afin que non seulement chaque groupe soit représenté en fonction du nombre d'élus,

mais aussi que l'équilibre entre gauche et droite soit respecté», a relevé Pierre Wahlen. Tout compromis ayant échoué, socialistes et Verts ont proposé de faire recours à la médiation de la préfète Chantal Turin, mais le centre droit a ignoré son invitation.

«La composition des commissions ne doit pas reposer sur les mathématiques, mais sur l'équilibre des forces représentées au Conseil»

Yves Gauthier-Jaques
Chef du groupe PLR

«La composition des commissions ne doit pas reposer sur les mathématiques, mais sur l'équilibre des forces représentées au Conseil et sur les ressources nécessaires pour faire tourner ces commissions. Celle des finances était désavantagée par rapport à celle de gestion, c'est pourquoi nous proposons 13 membres pour chacune d'elles», explique Yves Gauthier-Jaques, chef du groupe PLR.

Que fera la gauche si son appel au dialogue n'est pas entendu d'ici au 20 juin? Un recours peut-être. **M.S.**



La fourmi géante de l'artiste Dominique Andrae est arrivée par les airs sur le giratoire de la Gracieuse à Lonay. P. MAEDER

La fourmi géante a rejoint son nid lonaysan

Livraison
Hier, un hélicoptère a déposé une sculpture de 6 m sur le giratoire de la Gracieuse

«Les fourmis». C'est ainsi que l'on surnomme les Lonaysans, qui se sont réunis hier matin pour accueillir leur nouvelle star. La sculpture en acier rouillé a été déposée en hélicoptère sur le giratoire de la Gracieuse

En cas de vents trop forts, la livraison aurait dû être repoussée. «Tout s'est bien passé. A tout

moment j'aurais pu déclencher le plan B, poser la fourmi dans un pré et attendre que ça passe», affirme Stéphane Thomann, pilote pour Swiss Helicopter. Pour lui souhaiter la bienvenue, la bête a été baptisée au vin blanc. «C'est merveilleux, elle est enfin à sa place!» se réjouit le syndic, Philippe Guillemin. **J.K.**

Retrouvez notre vidéo
fourmi.24heures.ch